

Conseil communautaire du 27 Janvier 2011
Salle du foyer rural à St Pardoux

Procès-verbal

L'an deux mil onze, le 27 janvier

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle socio-éducative de St Pardoux sous la présidence de M Pascal OLIVIER

Etaient présents : Tournayre J ; Marsault P , Dupont M , C Ramdame (remplaçante de G Desprez) Y Pacreau, S Fournier, O Bienvenu, Morisset Ch, Bonnanfant H (remplaçant de N Fortuné), B Renoux, Barribaud A (remplaçant de S Destandau), Bienaimé T (remplaçante de Gauthier L) B Faucher, Pioli D (remplaçant de S Juin) , M Giraudon, P Moreau, M Miot (remplaçante de R Perrin), Bâcle J, Micallef, F Chauvancy, Oliver P, Bouchet M, Mineau N, P Coury, M Pineau , Bonnet B,

Pouvoirs : Mme Micallef annick pour Eric Cathelineau , M Chauvancy Francis pour Jérôme Libner

Excusés : Rongeon ch, Meen D

Absents :

Secrétaires de séance : Jérôme LIBNER assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h.

M Olivier présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011 qui sera marquée par la réforme des collectivités territoriales et le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale proposé par la préfète d'ici avril 2011. Bien que la communauté sud gâtine dépasse le seuil de 5000 habitants, elle pourrait être concernée par un regroupement ou fusion. Beaucoup de débat et de réflexion seront menée d'ici là.

Il laisse ensuite la parole à Mme Miot qui après avoir présenté les excuses du maire M Perrin, offre ses vœux à l'assemblée pour que les projets communautaires mais aussi communaux se réalisent.

La commune de St Pardoux a engagé de nombreux travaux tels que l'aménagement du bourg de chateau-bourdin, la défense incendie, le PLU communal, la poursuite des ventes des parcelles du lotissement des Chaumes.

Ordre du jour

- Approbation du PV du 13 décembre 2010**
- Gestion des déchets :**
 - tarification redevance OM 2011**
 - Réflexion gestion collecte SMC**
- Atelier relais :**
 - Tarif de Location**
 - Point sur les travaux en cours**
- Maison des services :**
 - Choix du site**
- Ecoles :**
 - Avenant sur travaux marché st marc**
- Ombrelle :**
 - Modification jours d'ouverture**
- Voirie :**
 - Bilan financier**
 - Fond de concours**
- Décision du bureau :**
 - Atesat**
 - Maitrise d'oeuvre travaux verruyes**
 - Contrat nettoyage château**
- Questions diverses :**
 - Jardin val de flore**
 - Calendrier des prochaines réunions**

Approbation PV conseil du 13 décembre 2010

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

GESTION DES DECHETS :

□ Tarification redevance om 2011

Le comité syndical a fixé l'augmentation des tarifs de la redevance OM 2011 à + 2.3 % . la nouvelle grille applicable en 2011 s'établit comme suit :

Nbre pers	1	2	3	4	5	6	7	8	RS
Coll/hebdo	160.27	204.91	240.4	265.59	290.77	296.5	302.22	309.09	204.91

La participation à verser au SMC pour l'année 2011 s'élève à :

Gestion déchets = - 1.26 % soit **579 956.94 €** (587 365 en 2010)

Administration = +1.10 % soit **55 373.34 €** (54 769 en 2010)

Le débat est ouvert :

Mme Bienaimé se fait l'écho du mécontentement de certains administrés sur les prix pratiqués par le SMC haut Val de Sèvre au regard des territoires voisins (pour 1 personne : coulonges s/l'autize 57 €, thénezay 52 €), contre SMC haut val de sèvre 160.27 € et demande à ce que la communauté modifie les tarifs.

M Olivier explique que la communauté prend à sa charge les frais administratifs de gestion de la facturation (salaire de l'agent , impayés, frais de prélèvement..., et différentiel entre participation versée au smc et recettes de facturation) . Sur ce dernier point, un réajustement devrait être envisagé par le SMC en fin d'année.

L'assemblée indique qu'un retour à la taxe serait « l'idéal »

M Faucher précise que le coût de traitement des déchets par le Smed (+ 11%) cumulé à l'évolution du taux de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) explique le coût de la redevance. L'historique de la structure, les investissements lourds et la masse salariale liée à l'intégration du personnel en emplois aidés représentent également des facteurs explicatifs.

M Tournayre fait constaté que la gestion du service gestion des déchets par le privé est moins coûteuse qu'en gestion publique.

En 2015 devra être mise en place, la redevance incitative en fonction du service.

L'assemblée souhaiterait que le budget global de gestion des déchets baisse compte tenu du recyclage après tri.

Malheureusement, il est constaté que le tonnage baisse tandis que le fonctionnement augmente.

Des projets de mutualisation avec la CAN de Niort sont en cours d'étude.

On s'interroge sur le calcul du produit de la DGF induite par la compétence OM ?

Après délibération, le conseil communautaire par un vote à mains levées (26 votants + 2 pouvoirs – 3 abstentions = 25 voix exprimées : CONTRE 3 POUR 22)

Décide d'appliquer les tarifs du SMC comme indiqué ci-dessus.

❑ **Réflexion sur gestion collecte SMC (pour information)**

Le SMC sollicitait la collectivité avant le 25 janvier sur une nouvelle organisation afin de répondre aux nouvelles exigences du Grenelle de l'environnement

- La réduction de la production d'OM
- L'augmentation du recyclage matière et organique
- La diminution des quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération

Après étude de la synthèse fournie sur les points suivants :

- ❑ La collecte en bac individuel OM et CS avec collecte alternée tous les 15 jours :
- ❑ Collecte en conteneur semi-enterrés en centre-bourg notamment
- ❑ collecte sélective en mélange (emballage, papier et verre)
- ❑ Proposition de diminution du nombre de véhicules à acheter (hypothèse maintien organisation actuelle) mais sur 2 tournées de 7h par jour : 6h/13h et 14h/22h

le Bureau s'est prononcé en faveur du maintien de l'organisation actuelle avec conteneurs collectifs existants sans conteneur semi-enterré avec collecte une fois par semaine.

Le conseil précise qu'une collecte l'hiver tous les jours serait possible.

ATELIER RELAIS :

❑ **Tarifs de Location**

Le conseil communautaire, en date du 11 mars 2010, a fixé le prix de location de l'atelier n°2 (250 m² d'atelier + 50 m² de bureaux) à 750 euros HT par mois assorti d'un dépôt de garantie de 1 000 euros

Deux entreprises sont intéressées par la location et sont prêtes à signer un bail.

Proposition de location :

	Atelier n°1	Atelier n°2
Surface	300 m ² atelier + 50 m ² bureaux	250 m ² atelier + 50 m ² bureaux
Loyer mensuel	900 euros HT	750 euros HT
Dépôt de garantie	1 000 euros	1 000 euros

Considérant que ce sont des ateliers-relais, les contrats de locations sont des « baux dérogatoires au statut des baux commerciaux », d'une durée de 23 mois.

A la question : que se passe-t'il à l'issue des 23 mois ?

Il est répondu que le bail est reconductible.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **fixe le prix de location de l'atelier n° 1 à 900 euros HT par mois, assorti d'un dépôt de garantie de 1 000 euros**
- **fixe le prix de location de l'atelier n° 2 à 750 euros HT par mois, assorti d'un dépôt de garantie de 1 000 euros**
- **autorise le Président à signer les baux dérogatoires au statut des baux commerciaux avec les entreprises intéressées**

□ Point sur les travaux en cours des ateliers relais

Paul Moreau, vice-président retrace l'avancement des travaux en indiquant que le planning du chantier est respecté.

La livraison devrait être effective au 15 avril 2011, la toiture en panneaux photovoltaïques ne se réalisant pas.

MAISON DES SERVICES :

□ Choix du site

M le Président rappelle que le château accueillant actuellement les services à la personne ne répond plus à la réglementation sur la sécurité dans les bâtiments tertiaires et ERP (*qui doivent être conformes le 31.12.2014*). Enfin la surface disponible ne permet pas d'accueillir de nouveaux utilisateurs.

Le projet de construction neuve sur un autre site est donc envisagé, c'est pourquoi, un programmiste a été sollicité pour collecter les attentes et besoins, estimer des coûts pour avoir un programme détaillé avant la consultation des maitres d'œuvre.

3 sites ont été examinés par les membres du Bureau à savoir :

1. la gerberie – sortie nord du bourg de Mazières sur la future zone économique de la CDC –
2. la ménardière – entrée du parc sur terrain appartenant à la commune de st marc
3. route de la pharmacie – sur terrain privé -

le site n°3 n'a pas retenu l'attention (surface trop grande pour un prix non connu)

pré-programme présenté aux maires le 8.12.2010

les utilisateurs permanents : (21 personnes)

SIVOM – AICM - MEDECINE DU TRAVAIL – CENTRE MEDICO SOCIAL (PMI- assistances sociales)

Les utilisateurs potentiels :

SSIAD – MISSION LOCALE (Paio) – AUTRES (bureau disponible)

Le pré –programme prévoyait une salle de conseil de 65 places en secteur autonome (pouvant être utilisé ou loué à des tiers) qui a été retiré du projet suite au bureau compte tenu du montant de l'estimation.

Shon prévisionnelle = 806 m²

Cout prévisionnel des travaux (valeur HQE) : 1 350 000 € ht (avec salle de conseil , hors espaces extérieurs à aménager)

Un plan de situation est présenté à l'écran.

Choix 1 – la gerberie

Avis positif	Avis négatif
Terrain spacieux – évolutif (9000 m ²) constructible pour le projet	Terrain en zone économique– bloquant pour l'offre aux entreprises — mobilisation espace superflue -
Propriété de la cdc (<i>achat pétrault en cours</i>)	Non viabilisé – pas de parking -
Mixité des activités possibles sur la zone grâce aux matériaux acoustiques performants	Nuisances sonores si activité industrielle
Accessibilité –	Eloigné de la maison de retraite - Excentré du bourg : 1.5 km - pas de desserte bus existante
visibilité par rapport à l'ex-RD	Bâtiment à la vue de tous (gène des usagers en difficulté)

Choix 2 – la ménardière

Avis positif	Avis négatif
Surface suffisante pour le projet en R+1 (3000 m ²) – constructible	Nuisances sonores si grande salle de réunion (proche habitat)
Terrain cédé à l'euro symbolique par la cne de St Marc	
Proche du bourg par le cheminement piétonnier	
Accès et site connu et identifié par les usagers actuels - proche de l'Ephad (<i>réseau professionnel</i>)	
Abords du terrain stabilisé (parking)	

M Olivier ouvre le débat.

M Renoux intervient au nom de la commune de Mazières en l'absence excusée de Mme Fortuné, maire.

1. *Quelle réflexion globale et suffisamment large a été menée et notamment en terme de compétences à faire évoluer face à un tel projet ? Redéfinir l'étendue politique des compétences ?*
2. *Pourquoi n'avoir pas abordé ce sujet en commission sociale et économique ?*
3. *Les besoins des usagers ont-ils été requis ? en terme de mobilité et déplacement vers le lieu ?*
4. *Quelle perspective d'évolution de la construction est-il prévu en terme d'espace et dans le temps ?*
5. *Quelle image veut-on donner de la communauté de communes au travers de ce projet ?*
6. *N'y aurait-il pas promiscuité avec la maison de retraite et le lotissement voisin si le choix se porte sur la Ménardière ?*
7. *Ne parle t-on pas de zone d'activité économique et de services sur la zone de la Gerberie ? L'espace est plus ouvert et à proximité de l'échangeur nord, sur des terrains propriété de la communauté. Les parkings à créer pourraient être mutualisés avec d'autres installation.*
8. *Les accès au site de la Ménardière ont –ils été demandés à l'Ephad , propriétaire des lieux ? faut-il créer un parking ou peut-on utiliser celui existant ?*
9. *Quel coût de viabilisation du terrain de la Ménardière ? les réseaux sont –ils au droit du terrain ?*
10. *Quelle certitude a t-on que le SSIAD rejoigne un jour la maison des services ? nécessité de changer de statut (hospitalier) pour devenir indépendant de l'Ephad.*
11. *Le site de la Gerberie permettrait de faire démarrer une construction induisant un effet d'entraînement. Le terrain est constructible avec les réseaux au droit du terrain avec possibilité de délimiter la surface nécessaire au projet (surface totale 9000 m² trop spacieux)*
12. *Lorsque l'on évoque la gêne des usagers en difficulté « à la vue de tous » - n'y a-t'il pas discrimination !*

Pour toutes ces interrogations , pour tous ces questionnements non résolus , la commune de Mazières demande à surseoir à la définition du lieu d'implantation de cette maison des services. Le projet peut et doit encore avancer sur la définition des besoins. Ces questions posées résolues, le lieu sera tout naturellement défini.

Mme Bienaimé revient sur la remarque de « gêne des usagers en difficulté à utiliser un bâtiment à la vue de tous » (rond point nord) et précise que le site de la Ménardière est tout à fait adapté à ces usagers en difficulté par respect de leur dignité. Dans un contexte de restriction budgétaire, la Maison des services sera peut-être un point d'accueil pour d'autres services publics. Les services sociaux n'ont pas besoin de « vitrine ».

A la remarque sur l'avis des usagers n'ayant pas été requis préalablement sur un tel projet, il est répondu que les usagers changent et ne peuvent pas émettre un avis dès lors qu'ils n'utilisent pas les

locaux au quotidien mais seulement le service. Le site de la Ménardière est déjà connu des usagers actuels, pas de communication à faire.

Les commissions n'ont pas été saisies du projet car les besoins des occupants ont été privilégiés au départ au stade du programme. Mais la commission sociale sera convoquée précise M Olivier.

L'implantation à la ménardière détruit la beauté et la quiétude du site.

Dans l'hypothèse de la mise en vente du château, la maison des services peut nuire. La vente à un particulier est non envisageable.

Le terrain appartenant à la commune de St marc peut être mis en vente pour d'autres projets si la maison des services n'est pas construite sur ce site. Il est constructible bien que le terrain soit enclavé. On ne peut laisser enclavé un terrain sans lui donner d'accès (l'Ephad ne peut refuser l'accès) – servitude de passage à solliciter- Le coût de viabilisation est modique pour le terrain de la ménardière. (2000 € environ)

M Barribault s'interroge sur le fait que la commission économique n'est pas été consultée également dans cette affaire.

Même en commission , il sera difficile de donner une définition. Il y a une certaine urgence à réaliser ce projet de construction (château hors norme de sécurité). Mais elle sera convoquée également sur le sujet confirme M Olivier.

A la gerberie, la surface devrait être déterminée pour permettre aux entreprises de s'y installer. Si on implante à la gerberie, cela va inciter d'autres entreprises à s'installer.

M Tournayre demande à intervenir et lit son écrit : Aucun travail sur le cadre politique de cet investissement n'a été engagé. C'est le premier point des études pré-opérationnelles de la méthode à suivre préconisé par le CAUE pour les constructions publiques . Quelle image donnée par la communauté ? quelle évolution du site possible ? Quel devenir pour les utilisateurs actuels et notamment le Sivom ? Pourquoi de ne pas développer des coopérations entre professionnels de santé, organismes divers et associations ?

Bernard Bonnet, vice-président du Sivom (un des utilisateurs du chateau) reconnaît que le syndicat a connu des problèmes à une période mais qu'aujourd'hui, il s'oriente vers le positif. Il est indispensable de développer d'autres services.

Une maison de santé serait compatible avec une maison des services souligne les délégués de Mazières ,même si ce ne sont pas les mêmes usagers. Si les professionnels de santé veulent du terrain , que leur proposerons –nous ?

Il n'y aura aucun problème là-dessus pour trouver un terrain s'engage M Olivier.

M Faucher demande à acter et réaliser en pensant à l'avenir des collectivités territoriales dans le cadre de la réforme des collectivités. Il faut anticiper pour ne pas être oublié. Il est intéressant de se poser des questions mais il faut aussi agir.

M Olivier clôt le débat et propose un vote à bulletin secret sur la question :
Souhaitez-vous décider du choix du terrain à cette séance ?

Par un vote (26 votants + 2 pouvoirs) : 10 POUR et 18 CONTRE

Le conseil surseoit au choix du site pour l'implantation de la maison des services .

M Olivier fait observer qu'il y a un besoin et que bloquer le projet n'est pas intelligent . Bien qu'il soit nécessaire d'avoir une solution , il comprend les interrogations et réunira les 2 commissions pour en débattre.

ECOLES

□ Avenant sur travaux marché st marc

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2011 a validé de nouveaux avenants, du fait :

- de la liquidation de l'entreprise EI2T, l'entreprise ROBIN prenant les travaux non effectués sur son lot
- de la fissure découverte sur le pignon existant
- de la reprise de l'enrobé au niveau de la cour
- de la location supplémentaire des sanitaires provisoires

Compte tenu des travaux non réalisés sur le lot 3A – étanchéité : - **6 248.50 euros HT le surcoût généré s'établit à 10 824.48 € ht**

Le total des travaux à l'école de Saint-Marc la lande s'élève désormais à 192 592.94 € HT soit 230 341.16 € ttc

après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le président à signer les avenants suivants :

- **MARY – lot 1A ; montant de 9 238.18 euros HT Soit 11 048.86 € ttc**
- **LOPEZ – lot 4A ; montant de 400.00 euros HT soit 478.40 € ttc**
- **ROBIN – lot 5A ; montant de 6 375.00 euros HT soit 7624.50 € ttc**
- **BLANCHARD lot 9A ; montant de 383.50 euros HT soit 458.67 € ht**
- **PUAUD – lot 10A ; montant de 676.30 euros HT soit 808.85 € ttc**

OMBRELLE

□ Modification jour d'ouverture

La fréquentation de l'ombrelle est en baisse le mercredi et pénalise le taux de fréquentation servant de base au calcul de la prestation de service de la CAF qui doit atteindre **70 %** pour maintenir la prestation de service et le contrat enfance jeunesse. (40 % actuellement)

Après enquête auprès des parents , et analyse des jours de fréquentation, le Bureau propose de revoir les jours d'ouverture comme suit :

Actuellement	Proposition
Lundi : RAM	Lundi : RAM
Mardi : HG toute la journée	Mardi : HG toute la journée : 8h30/17h
Mercredi : HG matin	Mercredi :
Jeudi :	Jeudi : suivi administratif HG
Vendredi : HG matin	Vendredi : HG toute la journée : 8h30/17h

Cela impliquerait une augmentation de temps de travail du personnel soit 3h 15 mn par semaine (+ 1500 € /an)

après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **De modifier les jours et heures d'ouverture de l'ombrelle pour le service halte-garderie à raison des mardi et vendredi de 8h30 à 17 h**
- **De modifier le temps de travail du personnel concerné :**
 - éducatrice jeunes enfants : 19 h 30 au lieu de 19h**
 - auxiliaire de puéricultrice : 19 h 25 au lieu de 18h30**
 - aide au repas : 4 h au lieu de 2 h**

VOIRIE

❑ Bilan financier (pour information)

Montant du marché MRY	=	2 099 058.94 ttc
Montant des dépenses réelles	=	2 066 189.05 ttc (y compris révision)
Ecart		32 869.89 € ttc (Ces crédits ne seront pas reportés en 2011)

Budget entretien	=	119 213.00 ttc
Dépenses réelles	=	32 858.10 ttc
solde	=	86 354.90 ttc (ces crédits seront reportés en 2011)

❑ Fond de concours commune de Beaulieu

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires sur Beaulieu compte tenu de la déformation de la voie ancienne et des bordures de trottoirs posées par la commune : coût 13 090.82 € ttc

La commune propose de participer à hauteur de 2 500 € par fond de concours et remercie la communauté d'avoir permis la réalisation de ces travaux.

M Faucher fait remarquer que l'épaisseur de la couche de roulement prise en charge par la communauté devrait être définie.

M Olivier ne souhaite pas être trop restrictif pour permettre de conserver une souplesse en fonction du terrain .

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Sollicite auprès de la commune de Beaulieu un fond de concours de 2 500 € à verser en une seule fois.

DECISIONS DU BUREAU :

❑ atesat

M Olivier informe que l'atesat (aide et conseil) a été reconduite pour un an et porte sur :

- l'urbanisme (diagnostic de territoires)
- accessibilité (diagnostic ERP)
- voirie (conseil technique et estimation)

a noter que la communauté n'est plus éligible mais qu'elle peut bénéficier de l'atesat jusqu'au 23.09.2011.

si la DDT n'assure plus l'assistance dans le cadre de l'Atesat, il faudra passer par des bureaux d'étude privé.

❑ Maitrise d'œuvre travaux verruyes

Suite au conseil du 13 décembre, une consultation auprès de 4 maitres d'œuvre a été lancée pour la création d'une garderie et d'un préau côté maternelle à l'école de verruyes . Ils ont été reçus en entretien le 18 janvier et le bureau a retenu l'offre forfaitaire de AZ ARCHITECTE pour un cout de 12 000 € ht

❑ Contrat nettoyage château

Le bureau a reconduit le contrat avec l'AICM sur la base de 15.50 € /h avec révision selon l'évolution du smic.

Coût annuel 2010 : 5113 €

QUESTIONS DIVERSES

□ **Jardin Val de Flore**

Un partenariat a été engagé avec le collègue R Thabault afin d'organiser des ateliers, des conférences et mener un projet d'aménagement par les collégiens sur les conseils du technicien.

Un projet en apiculture est lancé sur le jardin, afin d'introduire les abeilles au jardin et créer un espace dédié à l'abeille . Le technicien suit actuellement une formation en apiculture.

Il est envisagé l'inauguration de la signalétique réalisée en 2010 et de lancer le programme « terre saine » . Une date sera proposée ultérieurement

Les écoles du réseau fréquentent de plus en plus le jardin.

□ **Calendrier des prochaines réunions**

Mardi 8 février : commission voirie

Mardi 15 février : commission école

Jeudi 17 mars : bureau

Mardi 22 mars : commission économique

Jeudi 24 mars : conseil communautaire vote du CA 2010

Jeudi 14 avril : bureau

Jeudi 21 avril : conseil communautaire votre du BP 2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le président